

Manoir du Marais près de Couvet.

LE MARAIS

GENTILHOMMIÈRE AU VAL-DE-TRAVERS

Sur la route à méandres capricieux jouant gaiement à saute-mouton avec le serpent d'une Areuse persévérante, se trouvait autrefois, dit-on, au sortir de Couvet, une construction de murs gris, à lits rustiques aux draps revêches, destinée à recueillir les souffreteux du vieux temps. On appelait ce relais de ceux qui d'une course inéluctable s'acheminaient vers le trépas : *La Maladière*.

Ce bâtiment aux pans d'un toit esquissant le signe de la protection dans la douleur, disparut en 1716 pour être remplacé par un manoir. D'autres lieux mieux appropriés dans le vallon abriteraient désormais minables et moribonds.

Premier coup d'œil. Jetons un regard sur ce coin de terre. Regardons par-dessus l'enceinte de cette demeure, devenue maison d'été, où s'écoulèrent jadis existences laborieuses de châtelains, périodes de vacances méritées de Neuchâtelois d'autrefois.

Sur modèle rappelant la bâtisse du Pré-Monsieur du fief Grand-Jacques, que le conseiller d'Etat et trésorier général Pierre de Chambrier construisit à Môtiers en 1714 — et qui flamba comme une torche en 1866 — Henry Roy, capitaine et châtelain du Val-de-Travers et sa femme, Marie-Louise Le Chevalier, font édifier de concert, aux Tilles de la Maladière, solide manoir « joutant Champs-Landry devers

bize, et Fin de la Sagnieulaz devers uberre ». Un acte du 22 novembre 1714 constate l'acquisition des Tilles de la Maladière que Couvet céda à Roy en échange de cinq poses de champs. La Maladière est précédemment mentionnée dans des actes de 1596, 1602 et 1659. Ornant la façade d'entrée, au-dessus d'une porte à lourd martel, s'incrument dans la pierre armoiries des Roy, millésime, initiales du propriétaire et de sa femme.

Sans être roi, Roy — au contraire — donne à sa maison, non l'allure dépaycée de quelque castel étranger, mais alliant l'utile à l'agréable, entassant pierre sur pierre, il érige un bâtiment rectangulaire, entouré de murs gris à quatre tourelles sur le pignon desquelles grinceront des girouettes. Une des tourelles tiendra lieu de pigeonier d'où s'envoleront, vivants et picorants, ramiers et blanches colombes. La propriété d'un colombier était autrefois apanage des châtelains. La présence de colombes en un site rappelant une riche ferme normande, jette sa note claire autour d'une maison de maîtres, d'un rural, d'écuries, d'un grenier où seront soigneusement serrés, par le fermier, des millions de grains mûrs — le blé d'or. Une grosse tour, flanquant le corps principal, n'apparaîtra que plus tard.

Un *marais* — où barbotent des poules d'eau à portée de fusils bien ajustés — n'eût point suffi à faire vivre le domaine. Outre terres voisines propres à la semence, Henry Roy possède, acquiert et hérite une vingtaine de « montagnes » : les Roumaillards, les Crétêts, les Combes, les Ponts d'où descendront chars de foin sous la palanche, le vallon des Rondes-Fontaines non loin des Verrières, le moulin même des Verrières, celui, à belle roue tournante, de Saint-Sulpice, cinq jolies maisons à Couvet, la Chaudrette, à la Roche, trois cents « ouvriers » de vigne, immeubles à Neuchâtel, Peseux et Corcelles, patrimoine auquel s'ajoutent d'innombrables écus — rangés en piles — hors de la portée des yeux de tous et de votre main !

Mais qui donc est Henry Roy ? De qui descend-il ? D'où vient sa fortune ?

Maire de la Sagne, ce personnage est désigné, par brevet de Frédéric-Guillaume I^{er}, *capitaine châtelain du Val-de-Travers*, l'année même où il édifie « Le Marais ». Il est fils de Jean Roy, justicier, et d'Ursule Petitpierre, fille elle-même de François Petitpierre. Un curieux portrait de sa grand-tante, Madeleine de Montmollin, qui orne — avec celui du mari de celle-ci, Claudy Petitpierre — le fumoir du Marais, fut publié dans *Portraits neuchâtelois*, l'ouvrage de Maurice Boy de la Tour et Paul de Pury. Tandis que Madeleine de Montmollin, en gigantesque chapeau noir, tient de ses mains chargées de bracelets, livre richement relié et bouquet de fleurs stylisées près d'un crâne rappelant la brièveté de la vie, Claudy Petitpierre — son conjoint — en habit d'apparat, portant calotte d'où sortent des cheveux ondulés, vous regarde, barbiche au menton, de ses yeux vifs. La main droite s'échappe d'une manche de satin blanc fermée d'un élégant nœud de velours. Son monumental sautoir à boucle qu'écorne plastron de



Claudy Petitpierre.

Receveur au Val-de-Travers, maire de La Chaux-des-Taillères, allié Madeleine de Montmollin.

neige, semble à tout coup rendre indiscutable la dignité de ce maire de La Chaux-des-Taillères, puis des Verrières, de 1665 à sa mort en 1671.

Ursule Petitpierre est sœur de Jean Petitpierre, maire des Verrières, de qui descendra, plus tard, Georges-Frédéric Petitpierre, premier comte de Wesdehlen, allié Hermine comtesse Truchsess de Waldbourg-Capustigall...

Constructeur du manoir du « Marais », Henry Roy, de souche bien autochtone et distincte des Roy de la Broye, de Montet ou d'Estavayer — différente aussi de celle de Romainmôtier ou de Bretonnières — doit sa fortune non seulement à son père, à sa mère Ursule Petitpierre, à sa femme Marie-Louise Le Chevalier, mais aussi au revenu de ses moulins, à la plus-value de terres toujours arrondies, à une très sage et prudente administration, qualité qui va se transmettre à sa lignée.

Qui est la châtelaine dont Roy fixe le chiffre, avec le sien, au-dessus de sa porte d'entrée? Marie-Louise Le Chevalier — sœur de la conseillère Jonas Hory, — est la fille cadette de Simon Le Chevalier, allié Rougemont puis Tribolet, précédemment châtelain de Thielle, maire de Saint-Blaise et médecin de la duchesse de Nemours! Ce dernier aura de sa première union un fils aîné — *Simon*, comme lui — dont Marie Louise Le Chevalier alliée Roy sera la demi-sœur. Ce frère aîné de Marie-Louise Roy-Le Chevalier fut grand personnage de son temps. Nous avons publié sa biographie dans le *Musée neuchâtelois* de 1932. Son nom se perpétue avec autorisation royale sous le nom de « Le Chevalier de Rochefort ». Ses archives entrent plus tard, par alliance, dans la famille de notre grand-père, Alphonse Petitpierre.

Tâches malaisées d'un châtelain.

Les fonctions de capitaine et châtelain du Val-de-Travers qu'Henry Roy remplit de 1716 à 1743, ne sont point une sinécure, comme on l'imaginerait. Rentrent dans sa mission, le commandement des hommes d'armes, la charge de préfet, de président des cours de justice civile et criminelle et — ce qui moins drôle était — de juge d'instruction!

Une lettre du conseiller d'Etat Samuel de Pury, du 16 janvier 1721, adressée à Henry Roy, fixe la place que ce dernier doit prendre dans le Consistoire: « Pour ce qui est du rang que vous devez occuper dans le Consistoire de Môtiers, j'en ai parlé au Conseil, mais la chose n'est pas encore déterminée. C'est sur quoi il sera donné des ordres dans peu. En attendant, je vous prie de me mander, après vous être bien informé, quelle a été la pratique ancienne et moderne du dit Consistoire à ce sujet et s'il est vrai, comme on le dit, que les diacres et suffragants y ont toujours opiné et pris séances avant les officiers du lieu. Le plus tôt que vous pourrez me dire ce qui en est, sera le mieux. »

Dans une seconde lettre, du 22 février de la même année, Samuel de Pury lui écrit encore: « Sur le premier article concernant le rang que vous devez tenir dans le Consistoire de Môtiers, voici comment le Conseil d'Etat a trouvé que vous vous y devez prendre. Vous pouvez voir Monsieur le Pasteur du lieu et lui déclarer que soit qu'il y préside ou son suffragant, vous prétendez opiner le premier et occuper la première place. Si MM. de la Vénérable Classe ne font aucune remontrance là-dessus, vous demeurerez en possession du premier rang, sinon et s'ils ont des représentations à faire, on examinera le mérite de leurs raisons, après quoi il sera statué sur la difficulté. » Il appert d'incidents ultérieurs, que ces conflits de préséance ne s'étaient guère éteints au moment où ce dévoué capitaine-châtelain s'éteignait lui-même!

Ses devoirs de juge d'instruction sont parfois fort épineux. Leur accomplisse-

ment demande, d'emblée, de l'expérience ! Une enquête sur le meurtre d'un certain Abram Lequin, commis sur la personne de Marguerite Berthoud, de Fleurier, incite notre gouverneur, François de Langes — baron de Lubières, major-général des troupes prussiennes, — à écrire, du château de Neuchâtel à Henry Roy, le 13 septembre 1719 :

« J'ay vu votre Lettre et la Procédure criminelle que vous avez commencée contre le nommé Abram Lequin. Voicy les ordres que j'ay à vous donner là-dessus. Je vous direz d'abord que dans le nouvel Interrogatoire que vous ferez, il faut vous borner à ce qu'il y a de plus essentiel dans le fait dont il s'agit, sans promener le dit Lequin dans des Interrogatoires inutiles et qui ne regardent pas directement le crime dont il est prévenu. Ces inutilités ne font qu'embarasser le Procès et ne contribuent en rien à la découverte de la vérité. Vous le presserez le plus que vous pourrez sur les menaces qu'il doit avoir faites contre la femme qui a été assassinée. Et s'il persiste à nier d'avoir jamais fait aucune menace contre elle, vous luy produirez le témoignage de la nommée Marie Madeleine Simon, servante au logis de la Couronne de cette Ville, à qui la deffunte, environ cinq semaines avant sa mort, a déclaré qu'elle était menacée du dit Lequin (!)

» Il faudra tâcher de vous faire représenter le pal ou les pièces d'iceluy avec quoi cette femme a été meurtrie. Sur ce qu'il dit avoir perdu la mémoire, il faut lui faire entendre qu'il se souvient de diverses circonstances indifférentes comme de n'avoir pas été yvre lorsqu'il passa au Brey de Travers, vû qu'il dit qu'il s'étoit aidé seulement à boire deux pots de vin, luy cinquième, à Noiraigue, et autres choses de cette nature, et lorsqu'il s'agit du fait principal, qui doit estre une chose imprimée dans sa mémoire, plus que les autres, il prétexte de ne s'en pas souvenir. Vous réitérerez de plus fort l'Interrogatoire sur l'acte même des coups et l'assassinat, et s'il persiste dans les premières réponses, il faudra sur le champ luy confronter les témoins qui ont vû donner les coups et qui sont dénommés dans l'arrêt ci-inclus ; à quoy vous joindrez le petit berger nommé Daniel Jequier, de Fleurier.

» Dès aujourd'huy, vous ferez citer les sus-nommés quatre témoins à comparoir demain au château du Vaux-Travers à l'heure que vous y monterez. Ces témoins demeureront hors de la vûe du Prisonnier qui n'en devra avoir aucune connoissance jusques au moment où vous les luy produirez. Vous luy demanderez d'abord s'il connoit les témoins et s'il n'a aucun reproche à former contre eux. Cela fait, vous demanderez aux témoins s'ils ne reconnoissent pas le dit Lequin pour estre celuy qu'ils ont vû donner des coups et assassiner le 8 du courant sur les 10 heures du matin au Brey de Travers la femme qui fut trouvée alors meurtrie sur le grand chemin ? S'ils disent qu'ils reconnoissent que c'est bien le même homme, vous ferez lire et recoller leurs dépositions au prévenu en demandant aux témoins sous le même serment qu'ils ont prestés, s'ils ne confirment et ne ratifient leurs dépositions en tout son contenu.

» Pour le jeune berger qui n'est pas en âge de recevoir le serment, il faudra luy faire une petite exhortation proportionnée à son âge. Comme il tâche de diminuer le nombre des coups et de cacher ce avec quoy il les a donné, vous luy lirez la déposition et visite des chirurgiens et experts et luy ferez voir les pièces du pal si vous les pouvez avoir. Après cette confrontation, si le prévenu s'opiniâtre à faire l'insensé et ne vouloir pas dire toute la vérité, vous demanderez par connoissance de le faire appliquer à la question. »

Gare à vous ! Cette lettre dit ensuite : « D'abord, on commence par la simple torture ; s'il ne confesse pas, on continue le lendemain de l'y appliquer avec le poids de 25 Livres et le jour d'après avec 50 Livres et le quatrième jour avec la pierre de 100 livres. Si le cas y échet, le tout par connoissance de justice. En observant d'aller à progressions de torture d'un jour à l'autre parce qu'un prévenu ne peut pas être torturé deux fois d'un jour.

» Je ne doute pas qu'il se confesse sans se faire torturer ou qu'en tout cas vous n'arrachiez de luy la confession de son crime par la question. Dès qu'il aura confessé, il faudra remonter à la Justice l'atrocité du crime et demander jugement contre luy et vous aurez soin de m'envoyer le tout incessamment et sans perte de temps.

» Si malgré les témoins et les degrés de torture par où il pourroit passer, il persistoit dans ses premières Responses, il faudra suspendre de demander jugement contre luy jusques à ce que j'aye vû la suite du Procès et que vous receviez mes derniers ordres. Vous tiendrez toujours la main à ce qu'il soit bien et seurement gardé. Le cas étant si énorme qu'il faut nécessairement satisfaire le public en statuant un exemple en la personne de ce prévenu. »

Quelle fut l'issue de cette difficile enquête ? Lequin, n'ayant rien voulu avouer, fut condamné à être « roué et brisé en son corps et en ses membres en sorte que la mort s'en suive et mis sur la Roüe et exposé en exemple aux malvivants » (!) Un verbal du château de Neuchâtel, du 17 septembre 1719, précise :

« Il a été dit que quoy que la dite sentence soit très juridique, néanmoins on veut bien ordonner qu'elle soit exécutée comme suit, savoir qu'il aura le bras droit brisé, ensuite sera étranglé et après cela tous ses membres brisés et rompus et de là exposé sur la Roüe suivant la dite sentence. »

On le voit, nos aïeux réduisaient les meurtriers en bouillie !

Au vu de l'extension que prit plus tard la criminalité, on peut se demander si ce fut là ce qu'ils firent de plus mal ? Voilà bien un incident montrant que l'exercice de la charge de *capitaine-châtelain du Val-de-Travers* ne suscitait pas alentour que révérences et sourires !

Les contemporains de telles mœurs ne se frappaient point outre mesure. On avait certains égards... A l'occasion d'un autre procès intenté plus tard — en 1743 — à l'assassin d'une femme Jaccard, le conseiller d'Etat Montmollin écrit, le 6 juillet, à Henry Roy :

« Comme nous allons entrer dans la semaine sainte et que pendant ces bons jours la Commission ne trouve pas qu'il convienne de procéder contre vos criminels, ni leur faire subir aucun interrogatoire, et qu'en conséquence vous resterez tranquille et en repos, je compte que votre visage de St. Chrisostome se changera en visage de Mardi gras. »

Plus loin, Montmollin félicite Roy d'avoir obtenu du délinquant la confession du meurtre de la Jaccard ; il l'invite à envoyer Messieurs les pasteurs disposer l'assassin « à donner gloire à la vérité ».

En face, sur la hauteur. Sur une colline, en vue du Marais, se dressait le gibet où de nombreux condamnés s'étaient rendus au cours des ans, chaîne aux pieds, ouvrant assez macabre cortège : bourreau et ses valets suivis de Messieurs de la bonne Justice, des membres du Consistoire et d'une foule nombreuse, avide d'émotion. Cette charmante multitude prenait jadis, d'un air

songeur, sans sourciller, chemin de Boveresse que dominaient de confortables potences. Ce gibet ne donna point lieu, jadis, qu'à des lamentations, mais à bouffonneries, facéties et anecdotes.

Certains jeunes farceurs avaient parié qu'ils apporteraient une fois une soupe au pendu de Beaugard.

Un soir, à l'heure fixée, des amis s'acheminent vers le gibet, munis d'une haute échelle et d'un pot de soupe.

Au moment où un compère, ayant réussi son escalade, approche la cuiller de la bouche du pendu, celui-ci s'écrie : « Je n'en veux pas, elle est trop chaude ! »

Stupéfait, le parieur — dont la gageure ne paraît plus pouvoir être tenue — réplique sans perdre la tête : « Eh ! parbleu ! Souffle dessus ! »

Le pendu éclate de rire.

Un compare, déguisé en criminel, a pris allégrement le rôle de condamné !

Appointements.

Nouveaux honneurs.

Si nous nous sommes arrêtés un instant au côté pénible des fonctions de *capitaine-châtelain du Val-de-Travers*, il ne faut pas en inférer que le manoir du Marais fut hanté jadis par une constante vision de glaives et de tourniquets ! Nous sommes précisément sortis du manoir pour faire une promenade au dehors. Rentrions-y. Retrouvons-y Henry Roy. Ses appointements consistent en 6 sacs d'avoine, 4 muids de vin, du foin pour 2 chevaux, et 6 livres d'argent. Il a droit de chasse et de pêche ; il se trouve être l'objet d'attentions délicates et fréquentes de la population.

L'estime qu'il inspire ne grandit pas que dans la région, mais dans l'esprit de Frédéric-Guillaume I^{er}, qui l'anoblit en 1723. Ces lettres royales, enluminées — rappelant les anciennes armoiries Roy — en rehaussent l'allure ; l'écu sera : *écartelé, aux un et quatre de gueules à trois étoiles d'argent rangées en face, aux deux et trois d'azur à deux chevrons d'or brisés et entrelacés, l'un versé ; sur le tout : d'hermine à un sceptre d'or sommé d'une couronne royale du même. Cimier : trois plumes d'autruche bleue, blanche et rouge ; supports : deux lions d'or la tête tournée.*

Plusieurs fois l'an, malgré ses surcharges de travail, Henry de Roy fait, à cheval, le tour de ses domaines, surveille le train de ferme. Il fonde une famille prospère au cœur de ce grand vallon au séjour souvent envié par d'autres. M. Bourgeois-de Pierre lui écrit, par exemple, le 8 juillet 1731 : « J'ai choisi le village de Buttes comme endroit fort sain pour un changement d'air. J'ai dessein d'y passer quelques jours, s'il plaît à Dieu. Pour les couler avec quelque agrément, je souhaiterais de faire venir une petite meute, ce que je n'ay voulu faire sans votre permission, puisque ce lieu relève de votre autorité. Mon dessein n'est pas de chasser au fauve, ni à la perdrix, seulement faire courir quelques levreaux devant mes chiens ; si le hasard en amène un à ma portée, je me ferai l'honneur de vous en faire part. »

Le portrait d'Henry de Roy, pas plus que celui de sa femme, ne paraît avoir été conservé au Marais, bien qu'un inventaire les mentionne. La famille Mauler, à Môtiers, possède un portrait de lui le montrant bien en chair ! Il fut nommé conseiller d'Etat, en 1737. A son trépas, il a deux fils. Le premier, *Simon* de Roy, a épousé Marie-Marguerite de Chambrier, fille de Jonas, petite-fille de Ferdinand de Chambrier, receveur des Quatre-Mairies, allié Montmollin. Le second, *François* de Roy, a épousé Jeanne-Antoinette de la Grange.

Le justicier Jonas Berthoud parle du conflit de préséance, qui éclate lors des

obsèques du conseiller d'Etat Henry de Roy dont on voit la pierre tombale dans l'église de Couvet, datée du 28 septembre 1743. Quand le convoi se forme pour se rendre au temple, il est longtemps... arrêté par la prétention des officiers militaires qui veulent à tout prix avoir le pas sur ceux de la justice ! Ils rappellent, incontinent, que le titre de *capitaine* précède celui de *châtelain*, porté par le défunt !

Qui cédera ? Après de laborieux pourparlers, le cortège funèbre s'ébranle dans l'ordre suivant : parents, pasteurs et membres des Consistoires, dignitaires, militaires. Officie ? — le ministre du saint Evangile, François Rognon.



Ferdinand de Chambrier (1634-1668), receveur des Quatre-Mairies, et sa femme, née Marguerite de Montmollin († 1707) — arrière-grands-parents de Lucrece de Sandol-Roy.

Autre génération. Simon de Roy-Chambrier — en 1743 — succède aux fonctions de conseiller d'Etat de son père. De même, à la mort de ce dernier, il passe capitaine-châtelain du Val-de-Travers. L'austérité de son grand-père, Ferdinand de Chambrier, l'honorable receveur des Quatre-Mairies, et de sa grand-mère que l'on voit se dresser avec prestance le visage encadré de lourds rideaux de brocart vert à franges et flocs d'or, ne paraît point avoir déteint sur lui de façon trop rigide. Simon de Roy, sous sa perruque encore Louis XIV, à grandes boucles, vous regarde cependant d'un air intrigué. Sa femme — en robe de velours bleu sombre, à cordon rouge lançant un corsage pointu — pince d'une main fine le pli d'un luxueux manteau. Elle est svelte, élancée ; ses yeux rêveurs vous évitent, tandis que sur son front s'étagent d'élégantes frisures !

Future héritière admonestée. Simon de Roy, né en 1699, qui suit les traces de son père, ne lui survit que quinze ans durant lesquels il demeure au Marais. Il meurt en 1758. Son frère cadet, François de Roy-de la Grange, officier au service de Prusse — qui fait don au temple de Couvet de belles orgues au buffet portant ses armes — n'a pas de postérité. Né en 1701, il meurt en 1772.



Simon de Roy (1699-1758).
Conseiller d'Etat, capitaine-châtelain du
Val-de-Travers, allié Marie-Marguerite
de Chambrier.

que je ne verrais point avec plaisir que vous vous accoutumassiez au luxe et au superflu. On me mit hors de réplique en vous donnant pour une fille nue et déguenillée ; je sais tout le contraire, mais fus obligé de souscrire à tout et de sacrifier à cette robe-hors d'œuvre, un argent que je destinais à votre pension. Quand votre grand-mère voulut que je vous misse en pension, vous devez vous souvenir que quoique j'aie une juste confiance en M^{lles} de M., je jetais mes vues sur Lausanne ou Genève parce que je prévoyais qu'étant à Neuchâtel — à moins que de m'exposer à la plus rude critique — je devrais m'assujettir, par rapport à vous au goût et aux caprices du tiers et du quart, et perdre sur vous mon droit d'autorité paternelle !

» Je vous donne à deviner présentement si mes prédictions ont été mal fondées ? Effectivement, à l'heure qu'il est, je m'aperçois que tous mes droits sur vous se réduisent à ne plus agir que par le canal et l'autorité d'autrui. Voilà un joli personnage ! J'en sens toutes les conséquences à venir. Aussi, auriez-vous raison de me prendre pour une bête brute, si je gobais

L'aîné, Simon, n'a qu'une seule fille, Lucrece, qui devient ainsi l'unique héritière, non seulement de ses père et mère, mais de ses oncle et tante. On a donné à cette enfant le prénom de sa grand-mère *Lucrece* de Chambrier. Un ensemble de lettres plus tard échangées entre elle et ses parents montre qu'à l'âge de 14 ans elle est mise en pension chez ses tantes Montmollin, à Neuchâtel. Ce sont les sœurs du trop fameux pasteur de Môtiers.

Cette correspondance, empreinte de naïveté et de respect, jette une lueur originale sur ce que devait être l'éducation d'une enfant de qualité. La toute-puissance de l'autorité paternelle y rayonne, mais s'y défend :

« Ma chère fille, M. le Procureur Brun, assisté de M. le Professeur de M., me demandèrent vendredi passé, à Travers, le montant d'une partie criminelle pour vous faire une robe de soie. Je voulus dire que vous étiez suffisamment habillée et



Marie-Marguerite de Roy,
née de Chambrier (1692-1747).

tout cela. J'y vais remédier au plus tôt en vous faisant changer d'air ! Au reste, ce que je vous ai donné est donné ; je ne m'en dédis pas et que pas une veine de votre corps ne songe à insinuer le contraire ! Mais pour vous parler franchement, j'aimerais mieux que vous jouassiez ma libéralité que d'en faire un habit superflu et sans nécessité. Je n'ai plus rien à vous dire des ornements de l'Esprit puisque vous êtes si fort attentive à ceux du corps.

» Je ne présente point mes devoirs à M^{lles} de M., parce que je ne souhaite pas qu'elles voyent ma lettre.

» Je suis cosi, cosi ; votre très affectionné père Simon de Roy. »

Econome, mais affairé...

Le titre de capitaine-châtelain du Val-de-Travers — qui donne droit au troisième siège du Souverain Tribunal des Trois-Etats de Neuchâtel — continue à être l'apanage de ce père économe et bienveillant, fixé au Marais. La Cour de justice, présidée par lui, est composée de vingt-quatre juges ou justiciers. Ceux-ci sont brevetés par le Conseil d'Etat ; ils représentent les six communautés de Môtiers, Boveresse, Couvet, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice.



*François de Roy,
allié de la Grange (1701-1772).*

Major au régiment de Wittmer.
Chevalier de l'Ordre militaire de la
Générosité. Donateur des anciennes
orgues du temple de Couvet.

La Cour siège le samedi à l'hôtel de ville de Môtiers. La châtellenie embrasse jadis la plus grande partie de ce beau vallon. Elle forme un district qui envoie trois députés à de cérémonieuses audiences générales.

alentours pleins de charme. Couvet. Lucrèce de Roy, qui vécut de 1731 à 1794, était ravissante. A sa

majorité — en 1751, lorsqu'elle se marie — elle a parcouru à cheval les sentiers capricieux du fond du val. Elle a souvent, en compagnie des siens et de nombreux amis, escaladé les raidillons montant à l'assaut de l'amphithéâtre agreste dominant Couvet. Héroïne méconnue de Bachelin... excellente écuyère, elle franchit en flèche

les torrents parfois tumultueux, tel le Sucre, qui descend en cascades sur le village. Les fermiers diligents du Marais, auxquels Lucrèce s'intéresse fort, exploitent, tour à tour, les terres du domaine.

A vrai dire, leur tâche est souvent ingrate. Les terreaux inférieurs étaient plus marécageux qu'aujourd'hui. Aux époques préhistoriques, le val n'a-t-il pas été qu'un lac immense ? En 1749, le pasteur de Chambrier demande et obtient, vu l'état pitoyable des chemins, l'autorisation de faire construire un bateau pour se rendre plus commodément de Môtiers à Couvet ! L'Areuse sort de son lit. Elle coule en petits bras qu'enjambent de nombreux pontets. Loin d'être sol riche, favorisé par le soleil, celui du vallon eût plutôt fait songer à quelque Arcadie où les humains doucement couchés sous les hêtres, comme les bergers de Virgile, passaient leur temps à jouer

de la flûte, à soupirer des élégies ! Cependant, lait, miel ne coulent point d'eux-mêmes de la pente des monts !

Seul, le blé de Côte-Bertin — réputé — a d'abord sa place réservée dans les greniers et halles de Neuchâtel. Quant au vin de Plancemont — lieu de naissance de l'horloger Ferdinand Berthoud, connu de toute l'Europe — il était rare ; la célébrité de ce nectar n'est jamais consacrée que par l'usage exclusif que l'on en fait un temps à la table sainte ! Couvet était peuplé de gens industriels, de robustes agriculteurs, de fervents bâtisseurs.

Dans aucun village de la principauté, l'on ne remania autant les édifices publics, l'on ne craignit si fort les ennuis de la négligence. Les gens s'y promenaient, répétant en hochant la tête : « Comme on fait son lit, on se couche ! » Les habitants de Couvet — à l'esprit pétillant et proverbial — aimaient une pipe bien culottée, un fauteuil solidement campé, une chambre ornée avec goût. Ils voulaient que la chambre fût dans une belle maison, que la maison fût dans un joli village et que le village fût au milieu de la vallée ! Ne s'y trouve-t-on pas en effet au cœur d'une corbeille de verdure ?

Louis de Meuron, châtelain du Landeron, écrivait en 1830 : « Le Val de Travers est pour ainsi dire séparé du reste du monde : lorsqu'on est placé au centre, on ne voit pas plus par où l'on y est arrivé que comment il sera possible d'en sortir » !

En fait, la plaine y a-t-elle plus qu'une portée de fusil dans sa largeur ? Quels charmes n'ont pas ses coteaux et combes voisines, ses métairies, hameaux, maisons éparses disséminées dans le pâturage, sur la croupe des monts ! Ne dirait-on point — sur les hauteurs — immense village clairsemé, se prolongeant à perte de vue dans flot mouvementé de buissons, de murs, de haies vives ?

Lucrèce de Roy s'arrête pour bavarder avec ceux qui, d'un bras noueux, grillé par le soleil, sèment en cadence chanvre et lin dont le produit, mis en œuvre, fournit aux ménages toiles, triège et cotonne. Plus tard, potiers, fabricants de toiles peintes et poêliers contribueront à orner le Marais.

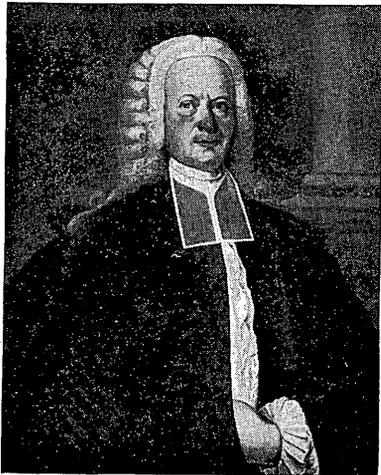
Sandoz, Sandol et Sandol-Roy. Qui donc, en 1751, avant que Rousseau ne soit venu dans cette région, demande et obtient la main d'une unique et si charmante héritière ? Qui donc est cet homme de *distinction*, qui si bellement *distinguera* ce qui mérite d'être *distingué* ?

Cet heureux homme est Abram de Sandol, né en 1722, de neuf ans plus âgé que Lucrèce. Ils ont 20 et 29 ans.

Le nom de Sandol que l'on trouve aussi orthographié Sandoul, Sandos, Sandoz, est d'origine fort ancienne. Venus probablement de Franche-Comté au XIII^e siècle, les premiers Sandoz figurent parmi les fondateurs du Locle. On les trouve mentionnés dans les actes officiels à partir de 1329. Ils sont dès lors bien connus, acquièrent les bourgeoisies de Valangin et de Neuchâtel en 1508 et 1659.

Si, d'une part, en conservant le nom « Sandoz » plusieurs rameaux — aujourd'hui éteints, descendant d'Estevenin, fils de Jaquet — furent anoblis, tels les de Sandoz, de Sandoz-Travers, de Sandoz-Rosières, de Sandoz-Rollin créés barons, si, d'autre part, des branches distinctes Sandoz, d'excellente bourgeoisie, se perpétuèrent jusqu'à nos jours, en revanche, la descendance d'Huguenin Sandoz ou Sandol, fils de Jaquet susdésigné, qui vivait en 1450, est l'auteur de la branche de Sandol qui s'illustrera plus tard sous le nom de Sandol-Roy.

Le grand-père d'Abram de Sandol qui avec tant de tact, de clairvoyance, jette



Isaac Sandoz (1643-1716).

Maire du Locle, allié Perrot, dont la pierre tombale se voit dans le temple du Locle.

rite de Fischer, de Berne, il a un fils, Victor, premier aide-major du régiment suisse de Châteaueux au service de la France, chevalier du Mérite militaire, qui épouse Marie-Anne de Gingins, fille de Charles, baron de la Sarraz. Leur propre fille, Armande-Alexandrine de Sandol, s'éteint en bas âge, de sorte que, faute d'autres rejetons dans ce rameau fixé à Berne, les biens, portraits et souvenirs de celui-ci reviendront au Val-de-Travers pour être conservés au vieux Marais. Dans le grand salon, se voient encore les portraits de cette branche des de Sandol dits « de Berne ». L'un d'eux est particulièrement ravissant. C'est celui de Marie-Anne de Sandol, née Gingins-La Sarraz. Visage de caractère. Grands sourcils arqués sur de jolis yeux d'un dessin parfait. Elle resplendit dans sa robe de moire aux reflets jaunes et bleus, rose au corsage. Sur sa haute coiffure serrée — au large coup de peigne renforçant le charme du type — court et descend sur l'épaule, dans deux boucles de cheveux, un voile aérien de dentelle d'argent. La trop brève existence de sa fille unique, Armande-Alexandrine, est aussi rappelée, au grand salon du manoir, par son buste magistralement sculpté, décorant de son galbe un vieux clavecin. Tout à côté, dessin du tombeau monumental élevé à sa mémoire dans le parc familial de leur propriété de Marzili, à Berne...

son dévolu sur cette jolie fille, est Isaac Sandoz, allié Perrot, qui vit de 1643 à 1716 au Locle dont il fut le maire ; sa pierre tombale se voit au temple de ce lieu. Son fils, nouvel Isaac, conseiller de ville, laissa d'Esabeau Matthieu, sa femme, des enfants dont une fille — plus tard mariée à Jérôme-François de Perrot, châtelain de Boudry, conseiller d'Etat — et deux fils : *Abram* dont il s'agit, et *Gottwald*. *Gottwald*, ensuite de l'anoblissement de son père, anoblissement dont nous reparlerons, sera l'auteur de la branche des de Sandol, tout court, qui n'a plus de rejetons. Pourquoi la *Biographie neuchâteloise*, de Jeanneret et Bonhôte, commet-elle l'erreur d'indiquer qu'Isaac Sandol, allié Matthieu, fut anobli par la Prusse déjà en 1707 ?

En passant, disons deux mots de cette tige de *Gottwald*, capitaine de grenadiers au régiment de Jenner, tué glorieusement au siège de Münster à 34 ans. De sa femme, Rosine-Margue-



*M^{me} Victor de Sandol,
née Marie-Anne de Gingins,
La Sarraz (1760-1825).*



Lucrece de Roy (1731-1794).



Abram de Sandol-Roy (1722-1802).
Président du Conseil d'Etat.

Abram de Sandol, personnage encore très jeune, actif et fort intelligent, convole en de justes noces avec sa merveilleuse Lucrece de Roy, à Couvet même ! Dans son cadre d'or, un portrait fringant restitue cette Lucrece adulée, en corsage de velours noir à manches bouffantes et crevés rouges. Si les élégantes de 1900 remirent à la mode les toilettes du Premier Empire, c'est que des châtelaines s'étaient amusées sous Louis XV à se donner de petits airs Henri II qui étaient — col engoncé dans la fraise, aigrette à la coiffe — d'assez grands airs ! Un imperceptible strabisme ajoutait-il peut-être encore, pour les connaisseurs, à l'incroyable charme de cette jeune femme ? En grand apparat, la cérémonie nuptiale a lieu le 3 mai 1751 au temple de Couvet. Un vitrail armorié, placé plus tard, dominant l'escalier de la chaire, et portant inscription, commémore l'événement.

Trois ans plus tard, en 1754, le Grand Frédéric élève Abram de Sandol à la charge de conseiller d'Etat de sa Principauté. Il l'honore, la même année, ainsi que son frère et son père, de lettres de noblesse. Elles autorisent Abram et ses descendants, à porter le nom *de Sandol-Roy* en souvenir de la lignée mâle des *Roy*, désormais éteinte. Les armes enluminées conférées par ces lettres rappellent celles des *Roy* et des *Sandoz* : écartelé aux un et quatre de gueules à trois étoiles d'argent rangées en fasce, aux deux et trois d'azur au sautoir d'or ; sur le tout d'hermine à la foi au naturel. La devise de la famille sera : *Sine dolo*, soit *Sans dol*.

De 1751 à 1794 — date du décès, à 63 ans, de cette piquante Lucrece de Sandol-Roy, alors que son mari ne quitte ce monde qu'à 80 ans en 1802 — naissent de leur union cinq enfants, dont trois fils et deux filles. Ces enfants grandissent au Marais et y sont élevés ; ils s'y préparent à affronter le destin, sauf Armande-Lucrece, morte à 7 ans. L'aîné des fils — Henry — demeure au pays. Le voici maire des Verrières, membre du Conseil de ville à Neuchâtel. Il ne survit que six ans à son père. Ce n'est point lui qui reprendra le Marais. Chatouilleux, très empressé auprès du beau sexe, il a disputé un jour à M. de Chaillet l'honneur de conduire en traîneau une splendide

M^{me} Varnod ! La querelle s'envenime. Ces messieurs dégainent. Chaillot reçoit un coup d'épée à la hanche. Boiteux pour toujours...

De la vase d'un « Marais » aux grandes lames de fond. François — né en

1753, sert d'abord en France, au régiment suisse de Boccard. On le trouve, à trente ans, lieutenant-colonel du régiment Charles-Daniel de Meuron, parti au cap de Bonne-Espérance, pour le compte de la Compagnie des Indes. Ce courageux François n'embourbe plus ses rames dans le Marais. Il glisse, investi d'un commandement, sur l'océan !

Son navire-amiral — plus léger que les autres, meilleur voilier — se sépare soudain de son escadre. Il arrive, après une forte tempête, un mois avant le reste du convoi.

Heureux hasard ! Un terrible complot avait eu pour fin — après l'assassinat des officiers de la flottille — mille projets de piraterie. Sandol-Roy doit remettre sur la forme les troupes débarquées.

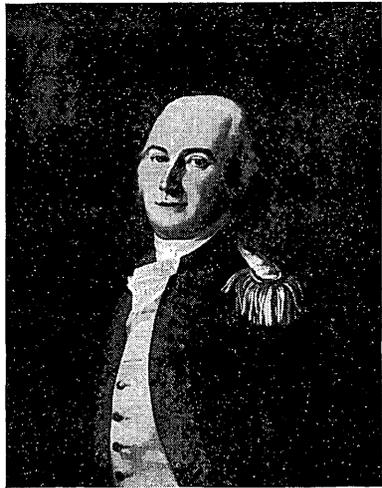
L'arrivée tardive de Meuron arrange-t-elle les choses ?

Une hostilité se manifeste entre ces deux officiers. Voici qu'un mémoire est adressé par Sandol-Roy au gouverneur du Cap, contre Meuron, propriétaire du régiment.

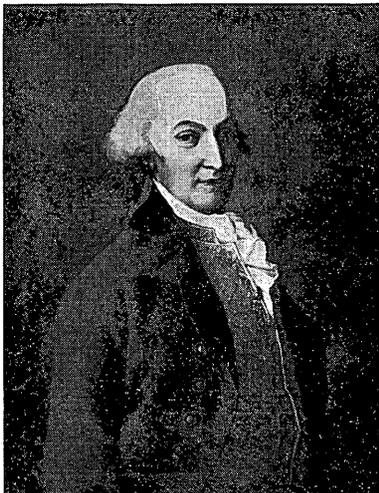
Meuron, qui ne l'entend point de cette oreille, met son subordonné aux arrêts.

Sandol-Roy, convaincu de son bon droit — l'honneur sauf — donne sa démission et revient en Europe.

Durant son stage au régiment Meuron, il s'est cependant forgé de solides amitiés. N'est pas une des moindres, celle du maréchal York, plus tard comte de Wartenburg, qu'il ira — ni plus ni moins — arracher du temple où celui-ci se trouve, assis déjà, pour se lancer dans un hymen inconsidéré ! L'affection, datant du Cap aussi, entre Sandol et le chevalier Barras, mentionné par Fauche-Borel dans ses *Mémoires*, aura sur le destin de notre Neuchâtelois une influence marquée. On sait que le fameux comte, Paul-Jean-François-Nicolas de Barras, à la protection duquel Bonaparte dut le succès de sa carrière, siégea dans les assemblées baillagères du Tiers-Etat ; il fut un des premiers à l'attaque de la Bastille. On sait qu'à la Conven-



François de Sandol-Roy, allié Barwell (1753-1827). Colonel au service de Hollande.



Henry de Sandol-Roy (1751-1809).

Maire des Verrières, conseiller de ville.

tion, il vote — sans appel ni sursis — pour la mort du roi. Président de la Convention, membre du Comité de salut public, il contribue, enfin, à renverser Robespierre et *fait rayer beaucoup d'émigrés de la liste fatale.*

En quoi Sandol-Roy va-t-il bénéficier de telles relations ?

Barras fait d'abord rentrer pour lui une pension hollandaise dont les arrérages considérables ne sont plus payés.

Mais Barras fait mieux ! Il lui aide à décrocher la lune. Il libère de prison, à Paris, une Anglaise belle à ravir, que Sandol veut épouser. Cette Anglaise resplendissante s'appelle Sophie Barwell-de Standsted.

Où est Standsted qu'a quitté Sophie Barwell venue s'installer chez nous en passant par la geôle ?

Spirituelle,

sous un chapeau à plume.

A une lieue de Portsmouth, le château de Standsted — entouré d'un parc immense où broutent cerfs et daims — avait été, dit-on, construit jadis par le comte de Scarborough sur suggestion d'Elisabeth d'Angleterre dans une chasse montée. Tous deux, discourant à cheval, cherchaient le lieu où Scarborough se construirait une maison. Soudain, émerveillée par l'enchantement du site, le coup d'œil sur la mer, la reine arrête son impatient coursier et lui dit : « Standstead ! » Scarborough la prit au mot. Le château, érigé là, reçut le nom de Standsted House. La reine honora parfois cette demeure de sa présence. Elle sera plus tard — après avoir passé aux Barwell — la proie d'un incendie. On reconstruit. On agrandit. C'est l'actuelle propriété des lords Bessborough.

On voit au manoir du Marais une vue de Standsted. Comment Sophie Barwell se trouve-t-elle emprisonnée à Paris à la Révolution ? C'est que Sophie Barwell of Chertsey, née à Standsted House, a eu l'imprudence de se rendre en France au moment de trop dangereux remous. Suspecte, elle est incarcérée à l'Abbaye. François de Sandol-Roy, épris d'elle — et qui s'est vu refuser sa main lors d'un précédent séjour fait par elle à Neuchâtel — reçoit soudain de cette astucieuse prisonnière, ce message : « Venez chercher votre femme ! »

C'est alors que Barras intervient pour Sandol-Roy. Il ordonne l'élargissement !

Sophie Barwell, sémiillante, ravissante, spirituelle, a déjà fait sensation en pays neuchâtelois. Dans la société du temps, chacun l'appellera « La belle Anglaise ». Reynolds, peintre anglais de la Cour, a fait d'elle un portrait aujourd'hui à Philadelphie. Elle y est représentée en robe blanche et chapeau noir à somptueuses plumes claires. Cheveux bouclés, les mains dans un manchon, elle a cette malicieuse expression que décèle toute sa correspondance.

Un splendide mobilier Louis XVI, brodé de sa main au point de Gobelins — travail amorcé durant sa détention en France, puis exécuté à Couvet dans sa tonnelle et à l'ombre de ses chers grands arbres — orne encore avec élégance le grand salon du Marais.

Partout, la belle Anglaise, enjouée, gaie, pleine d'humour et d'esprit, se fait de nombreux amis. En publiant déjà son portrait dans *Le Mariage de Mendelssohn*, nous signalions la correspondance affectueuse qu'elle entretenait avec le pasteur Auguste Jeanrenaud, chef de la paroisse calviniste de Francfort, qui, en 1817, la choisit, conjointement avec sa propre tante Charlotte Petitpierre, comme marraine de sa fille Cécile-Sophie-Charlotte Jeanrenaud, devenue plus tard la femme du compo-

siteur Félix Mendelssohn-Bartholdy. Cette amitié de lettrés, de Sophie de Sandol-Roy-Barwell et du pasteur Jeanrenaud, ne prit fin qu'à la mort de ce dernier. Leurs missives, sans méchanceté, malmènent parfois certains contemporains ; elles restituent diverses scènes colorées de l'Empire, et ne manquent pas de saveur.

Si l'heureux époux de la belle Anglaise, le colonel François de Sandol-Roy — qui fait construire en l'an 1800 la grande tour flanquant le corps rectangulaire de son manoir de Couvet — rentre tôt dans la vie privée, il n'en a pas moins été, en 1792, l'un des promoteurs de la ligue tolérée qui s'opposa chez nous aux excès d'une Révolution française faisant tache d'huile.

Après la bataille de Leipzig, en 1814, il est en personne à Francfort chez le pasteur Jeanrenaud où il rencontre le colonel Jeanrenaud, oncle de ce dernier. Il s'y trouve avec d'autres officiers neuchâtelois : Pourtalès, Frédéric DuPasquier, Pury, Charles de Perregaux, Droz, Morel, Jeanjaquet et Brun. Le voici attaché à l'état-major du général de Bachmann, commandant de l'armée fédérale pendant les Cent-Jours. Il confie son second fils, Henri-Guillaume, au pasteur Jeanrenaud qui surveillera son éducation. Celui-ci conduira volontiers le jeune homme au spectacle, mais dans une loge particulière pour lui éviter « le danger de quantités de femmes au théâtre » ! Au milieu de l'effervescence que crée la présence des troupes les plus hétéroclites dans la cité du Main — où passe le bataillon neuchâtelois des Canaris — le jeune Henri-Guillaume s'engage à son tour. Sa mère, la belle Anglaise, lui écrit allégrement : « Tâche de te faire affectionner par les braves de ta compagnie ; soigne ta carcasse ! »

Mais avant de suivre la descendance du colonel François de Sandol-Roy-Barwell, qui perpétuera — jusqu'à nos jours — la lignée des maîtres de céans au Marais, disons en passant un mot de son second frère, Simon, courageux et fort bel homme.

Mépris du climat malsain d'îles lointaines.

Né en 1754, après avoir pris du service en France, en Prusse, puis en Pologne où il se bat contre les Russes parmi les Confédérés de Baar, mis en déroute, Simon de Sandol-Roy — rentré au Marais à la suite d'inénarrables aventures sur la Vistule et en Hongrie — sert comme capitaine au régiment Meuron dont son frère est lieutenant-colonel. Les difficultés de ce dernier avec Meuron, au Cap, risquant de compromettre son propre avancement, le décident à permuter. D'une santé de fer, il affronte plusieurs années le climat pernicieux et meurtrier des îles Moluques dont il devient gouverneur.

A tout seigneur, tout honneur !

Une des premières visites qu'il reçoit est celle d'un demi-nain, à tignasse frisée, peintre de profession, qui n'interrompt ses salamalecs que pour lui proposer de faire son portrait.



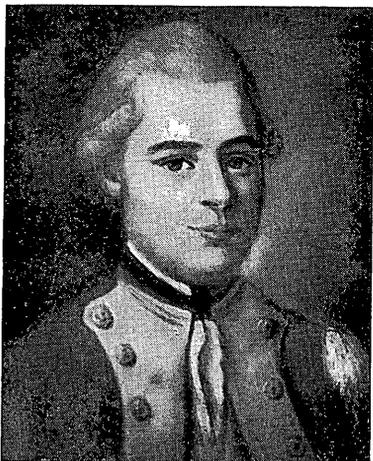
Sophie de Sandol-Roy, née Barwell, « La belle Anglaise » (1769-1850).

Peinte par Reynolds.

Pour donner plus de poids à sa suggestion intéressée, ce maître du pinceau observe, larmoyant et maladroit, qu'il serait prudent d'agir vite, tous les précédents gouverneurs ayant — ajoute-t-il — déserté la place ou étant décédés de la fièvre dans les six mois !

Il assure son Excellence qu'elle peut juger du cas en admirant dans la galerie voisine une série de portraits d'ex-gouverneurs en uniforme d'apparat qui le précéderent dans la colonie qui n'a conservé d'eux que ce souvenir...

Sandol-Roy, rouge de colère — d'un coup de poing sur la table pour toute réponse — envoie se promener l'escogriffe qui, dans un silence de mort, palette en main, couleurs en éventail, quitte la salle d'audience sur la pointe du pied.



Simon de Sandol-Roy
(1754-1830).

Général en chef de l'armée des Indes néerlandaises ;
allié Catherine-Gertrude van Schoor.

Le savoir-faire de ce colonel bourru, son sens des réalités, ses talents d'organisateur — dont il a déjà fait preuve à Macassar — lui valent bientôt le grade de général, puis, au retour à Batavia, de commandant en chef des troupes européennes des Indes hollandaises. C'est à lui qu'incombera la défense — contre les Anglais — de Java placée dans une position difficile lors de la réunion des Pays-Bas à l'Empire français avec lequel pourtant Simon de Sandol-Roy ne sympathise guère. Les Anglais, maîtres de la mer, cherchant à tirer les marrons du feu, attaquent Java au moyen de l'escadre de l'amiral Saint-Vincent et des troupes du général Markam. Tenace, Sandol-Roy, à la tête de ses garnisons, repousse les flottilles anglaises qui, dès lors, ne pourront envahir la colonie. Mais Bonaparte, présent partout, suit les événements

d'un œil. Appréciateur averti des richesses de Java, il y veut placer son homme à lui, le général Hermann-Guillaume Daendels — haut personnage — qui débarque dans l'île, s'y assure la coopération des officiers, intime à Sandol-Roy et au baron de Siberg l'ordre de quitter les lieux. On sait que ce projet de maintenir la France en possession des Indes néerlandaises échoua ensuite. Java — que Daendels gouverna de 1808 à 1811 — tomba au pouvoir de l'Angleterre, précisément en 1811. Le général Simon de Sandol-Roy, qui n'a pu faire déguerpir Daendels d'un unique coup de poing sur la table — embarqué lui-même pour rentrer en Europe sur un navire marchand — est capturé par un corsaire anglais ! Des amis d'outre-Manche le tirent de là.

Sandol-Roy, après une carrière passionnante, vit retiré à Neuchâtel.

Destinée curieuse que celle de ce descendant des Sandoz du Locle, qui joue un rôle de premier plan dans les annales internationales !

Décoré de divers ordres, le général Simon de Sandol-Roy a épousé, en 1784, une Hollandaise, Gertrude van Schoor, qui lui survivra deux ans, jusqu'en 1833.

Un portrait — au Marais — montre encore sa jeune femme assise, accoudée à un coin de table, tenant un billet, vêtue d'une robe claire à corsage lacé et sautoir

rose. Une lumineuse parure de perles court dans ses cheveux comme une guirlande d'arbre de Noël !

Souvenirs de jeunesse... Avouons tout !
Quatre ans avant de se marier, le général avait eu — sans tambour ni trompette — un délicieux petit bâtard frais et dodu.

Les rois se les permettaient bien !

Né en 1780 à Berlin, de la femme d'un médecin du nom de Metzker, conseiller à la Cour, cet enfant — carrément baptisé *François*, comme le frère de son père naturel — reçut, à l'âge de 8 ans, de bonnes lettres de légitimation. Il prospéra malgré une difficile période de nourrice chez la femme d'un cocher, malgré la colère de M. Metzker.

En 1840, il épousera Rosalie-Emma Maurel, de Périgueux. Sa postérité s'éteindra plus tard en la personne de sa fille, Sophie de Sandol-Roy, morte catholique en 1904, épouse du baron Paul de Basquiât de Mugriet, vivant au château de Veyres, à Ville-nave-d'Ornon, dans la région de Bordeaux.

En revanche, la postérité van Schoor du général Simon de Sandol-Roy, celle qui illustrera le Marais — propriété d'oncle François ! — sera représentée par Catherine-Lucrèce, dont la main est accordée au comte Jean van den Bosch, général d'armée aux Pays-Bas, ministre des colonies, gouverneur à son tour des Indes néerlandaises.

Sa frégate y sera reçue par des salves de 21 coups de canon, tous drapeaux hissés sur terre et sur mer.

Fête splendide, si l'on en juge par le « Règlement spécial » fixant le protocole de cette miroitante cérémonie. La bibliothèque du Marais s'honore de la présence de ce règlement.

Catherine-Lucrèce eut un frère cadet, Henry, devenu major. Il s'allia à Sophie de Merveilleux. C'est la généreuse fondatrice du *Fonds des incurables*.

Mais, qui oublions-nous en chemin ? N'abandonnons point la progéniture de la belle Anglaise !

Union entre parents. Sophie Barwell donne **Enfance primesautière.** deux fils au colonel François de Sandol-Roy. Le premier, James-François, meurt à Leipzig à 20 ans. Le second est Henri-Guillaume mis à l'abri des courtisanes hantant le théâtre de Francfort ! Que devient-il entre périodes de



La générale Simon de Sandol-Roy.
Née van Schoor (1766-1833).



Major Henry de Sandol-Roy,
jeune (1789-1856).
Allié Sophie de Merveilleux.



Sophie de Merveilleux (1807-1854).
Alliée de Sandol-Roy, créatrice du Fonds
des incurables.

maison, un nouveau plan dont l'exécution eût été anachronique. La grande famille d'Henri-Guillaume — six enfants — anime de longues années la demeure, son parc et ses jardins, l'égaie de sa joie, de ses cris et de ses rires. Une alerte maîtresse de maison survit à son époux, de 1865 à 1890. A cette bonne humeur générale contribua grandement la sœur cadette du chef de la famille, Julie de Sandol-Roy, femme de Jacques-Louis de Pourtalès, neveu du fondateur de l'hôpital.

Julie de Pourtalès, morte déjà à 30 ans « en travail d'enfant » — dont l'époux, conseiller de ville, se remariera avec Henriette-Salomé de Boyve — avait un entrain endiablé. Elle passe toute sa jeunesse au Marais et fait des séjours à Areuse. Peut-être cette fraîche jeune femme — peinte à 28 ans, qu'on retrouve en robe vaporeuse retenue à la taille par une large ceinture bleue — eut-elle comme un vague pressentiment de la brièveté de sa vie? Originale, naïve, espiègle, enjouée, coquette, elle regorge d'une débordante exubérance.

Conviée, un soir, chez des amis, y voyant partout gens moroses et messieurs somnolents, elle allume soudain dans la cheminée un énorme brasier de fagots qui jetté — avec fumée et pluie d'étincelles — l'émoi et la terreur parmi les invités! Tandis que, folle de joie, elle observe

service et de vacances au Marais pour se retremper dans l'ambiance familiale?

C'est, par goût et tradition, la carrière des armes qui l'attire. Officier à Berlin au régiment des tirailleurs de la garde, il épouse, à 35 ans, sa cousine germaine, Gertrude van den Bosch, fille du général comte de ce nom, et de Catherine-Lucrèce de Sandol-Roy. Une curieuse miniature représente celle-ci portant boucles d'oreilles et pendentif en croix suspendu à un collier de velours. Elle est en robe blanche à manches courtes. Sous de hautes coques de cheveux sombres, bien partagées, où sont piquées deux fleurs, un visage agréable esquissé un imperceptible sourire.

Elle semble dire: « Pourquoi donc me tirez-vous du bienheureux oubli d'un passé révolu? »

Durant un séjour au Marais, Henri-Guillaume fait dresser par Ritter, pour la



Julie de Pourtalès,
née de Sandol-Roy (1758-1788).

et qu'on lui reproche son incartade, elle s'écrie : « On s'ennuyait chez vous ! » Il fallait une petite diversion.

Son mari ne manque pas d'humour non plus. Il répond un jour au général Dupas qui lui fait remarquer que son épée l'embarrasse : « Général, mon épée n'embarrasse jamais que les autres ! »

Julie de Pourtalès — qui a grand succès dans le monde — danse avec le roi de Prusse, flirte avec le prince de Hesse. Elle donne quelque souci à un mari de petite taille, mais ayant réplique à tout.

Le prince de Hesse a écrit à M^{me} de Sévery : « Je voyage en idée à Neuchâtel ; je m'établis chez M^{me} Du Peyrou. Quelle jolie société ! Quelle gaieté ! Je vais à Areuse chez une aimable amie, Mad. de Pourtalès ; j'y suis bien à mon aise ; j'y vois une jeune Julie qui ne m'est pas indifférente » (!)

Hélas ! Pourquoi le destin frappe-t-il souvent plus tôt que d'autres, ceux qui partout répandent le bonheur de vivre ?

Que vient faire ici Jean-Jacques ? Si, pour suivre, ici, un ou deux personnages, nous avons enjambé l'an 1800, il convient de dire que le Marais — pendant la seconde moitié du siècle — est le lieu de prédilection où toute une famille, une cohorte de parents, d'amis, d'officiers et de mondains, viennent se mettre au vert.



*Gertrude de Sandol-Roy,
née van den Bosch (1805-1890).*



*Capitaine Henri-Guillaume de Sandol-Roy, officier au service de Prusse
(1797-1865).*

Allié Gertrude van den Bosch.

jeunes poulets. Faut-il qu'ils soient vendus par Thérèse — économe à l'excès? — Elle les remplace par un vieux coq. Une chair coriace à la dent de Jean-Jacques — qui ignore l'opération — risque de le brouiller avec toutes les pendules de la chrétienté! Thérèse, finalement, confessera son crime.

Mais aussi, offre-t-on à semblable gourmand un coq qui date de la Gaule?

Cet incident et peut-être aussi la parenté — ils étaient cousins du pasteur de Montmollin et du conseiller d'Etat de Sandol-Roy — mirent fin à ces relations avec le philosophe de Genève.

Alerte. Alors que s'annoncent de nouveaux temps, c'est Henri-Guillaume de Sandol-Roy qui possède le Marais. Le manoir devient, au cours des ans, résidence d'été seulement. Le père d'Henri-Guillaume, déjà, habite, l'hiver, la belle maison qui marque, à Neuchâtel, place de l'Hôtel-de-Ville, l'angle de la rue des Terreaux et du faubourg de l'Hôpital — immeuble restauré en 1946 — et qui, depuis longtemps, a changé de main¹.

C'est aussi ce dernier — Sandol-Roy-Barwell — qui fait édifier un autre hôtel particulier, plus élégant, à la promenade du Faubourg, aujourd'hui N° 58, actuellement encore propriété de ses descendants.

En 1831, à l'époque houleuse de la tentative révolutionnaire d'Alphonse Bourquin, Henri-Guillaume, capitaine au régiment des tirailleurs de la garde, âgé de 34 ans, est encore célibataire. Il ne se marie que l'année suivante. Sa maison du Marais est close lorsqu'en décembre de cette année-là, les esprits sont échauffés par des tendances politiques qui peu à peu feront leur chemin.

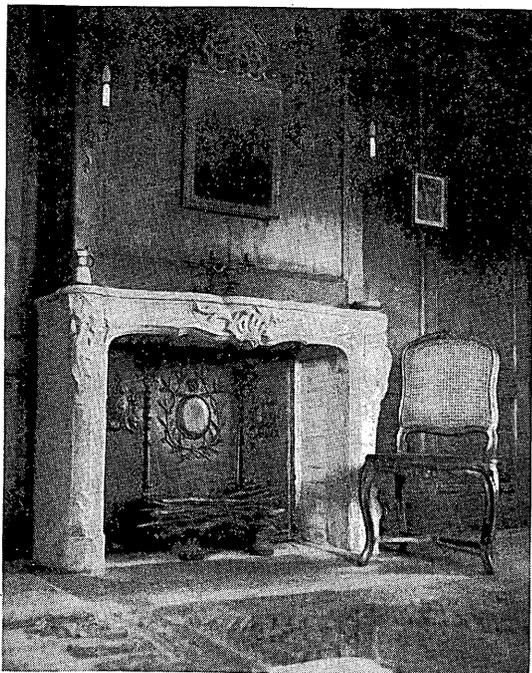
Le bruit court soudain — M. de Coffrane vient de l'apprendre par la *Gazette* — que le Marais vient d'être pillé! S'y est-il réellement passé quelque chose en cet an de grâce 1831? Voyons ce que dit le plumitif des enquêtes judiciaires du Val-de-Travers. Le témoignage du fermier du domaine, Rodolphe Henchoz, s'y trouve confirmé par Jonas-Henri Faton, des Verrières. Ce procès-verbal pittoresque — connu déjà des historiens — ne peint-il pas l'ambiance du moment?

Qu'on en juge :

« Le dimanche 18 du courant (décembre), environ les 2 heures de l'après-midi, l'un de ses enfants vint lui dire qu'on frappait aux portes et qu'il fallait aller ouvrir, que le témoin s'était rendu de la Cour de la maison près des portes, ne voulut pas d'abord ouvrir, mais qu'après les menaces qui lui furent faites qu'on vouloit les enfoncer, il s'y détermina en sorte que les grandes et la petite portes de la Cour furent ouvertes; qu'alors il s'introduisit plusieurs personnes, entr'autres le nommé Renard, qui était à cheval et parcourait la Cour, Auguste Lambelet, maçon, connu sous la dénomination de Lieutenant du Château, Frédéric Guye, Théophile Jacot, Edouard Bovet, dit le Chinois, s'étant approché en lui présentant sur la poitrine les pointes des bayonnettes et le bout des carabines, le sommèrent d'ouvrir toutes

¹ Cette fort belle maison, appelée quelquefois « La Plaine », rehaussée récemment d'un étage sans dommage pour sa magnifique allure, avait été édifiée — contrairement aux indications de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 28 décembre 1946 — non pas entre 1710 et 1715, mais en 1730, par Isaac Sandoz, mentionné ci-devant, conseiller de ville, fils d'Isaac, le maire du Locle, et père du conseiller d'Etat Abram de Sandol-Roy. A la mort de ce dernier, cette riche demeure de style revint au troisième de ses fils, le général Simon de Sandol-Roy. Ayant passé ensuite à son fils Henri de Sandol-Roy, allié de Merveilleux, qui n'avait pas d'enfant, cette maison fut finalement vendue par ses héritiers à M. Morel, en 1856, pour 140 000 fr.

les portes des chambres qu'ils lui désigneroient, que ne pouvant pas sur le champ satisfaire à leurs demandes en raison qu'il n'avoit pas les clefs dans la main, il fut obligé d'aller chercher une hache, étant toujours accompagné de ces gens ; qu'alors s'en étant emparés, ils enfoncèrent nombre de portes et débutèrent par faire sauter celle de la salle à manger, et après en avoir fait le tour et la visite, ils se rendirent dans les chambres du haut de la maison en faisant sauter les portes à coups de hache, que sur l'interpellation que le témoin leur fit de lui dire ce qu'ils cherchoient, ils lui répondirent : « Nous cherchons du beurre » (*sic!*) ; ils visitèrent les lits, firent sauter



Cour du Marais.

Pavillon indépendant sud-est, avec cheminée
Louis XV.

plusieurs portes d'armoire et de buffets ; lui, témoin, les sollicita d'en épargner quelques unes en leur annonçant ce qu'ils renfermoient à quoi il réussit en partie ; que dans les recherches qu'ils firent, il a remarqué qu'ils se sont emparés d'un portefeuille renfermant des papiers, qu'ils demandèrent les armes de M. le Capitaine de Sandol, mais qu'ils ne purent les avoir à raison qu'elles étoient loin dès le printemps, que pendant toutes ces opérations, le nommé Guye le tenoit toujours en joue et la bayonnette sur la poitrine, qu'enfin ils finirent par lui demander son fusil, mais que leur ayant dit — quoique la chose ne fut pas vraie — qu'il l'avoit déjà remis la veille à leurs gens, ils lui dirent : vous êtes un brave homme, après quoi ils le quittèrent et s'en allèrent. »

On peut se demander si les acteurs de cette scène ne tentent pas de se venger du mécontentement provoqué par un duel dans la carrière de Môtiers, le 14 juin précédent, entre le capitaine de Sandol-Roy et l'apothicaire Rössinger, père de Frédéric-Louis Rössinger-Clerc, l'un des chefs de l'insurrection, chirurgien-major, de Couvet, fait prisonnier quelques mois plus tard, à Bevaix, par une colonne royaliste ? On connaît l'histoire du procès du pharmacien Rössinger, procès qui s'instruisit rapidement. Il n'est pas exclu, en effet, que ce duel — ajouté à l'attitude conservatrice de Sandol-Roy — ait provoqué, en 1831, cette visite mouvementée de révolutionnaires friands de tartines au beurre !

Autre secousse. Lors des événements de 1856 — en septembre — le Marais est alerté de bon matin par le boulanger de Môtiers. Celui-ci vient annoncer que les autorités vont arrêter Sandol-Roy. Ce dernier, muni de pistolets, se dirige sur les hauteurs, vers les Ruillières, maison qu'habite son ami

Montmollin. Tandis qu'il y déjeune, son domestique le rejoignant, l'avise que des éléments de la troupe de Denzler sont entrés au Marais et y ont fait son fils prisonnier. Ils le font marcher en tête de leur colonne. Dans la matinée, la mère de celui-ci, ses sœurs, son frère cadet — grâce au dévouement d'Abram Jeanrenaud — sont conduits en sûreté à Pontarlier.

A Fleurier, leur berline est arrêtée au passage par une sentinelle avec qui l'on parlemente. La sentinelle, affairée, ne sachant plus où donner de la tête, débordée par l'arrivée d'une autre voiture, voit soudain celle du Marais... s'élançant sur la route de France, aux claquements du fouet !

Arrivée en France sans encombres ! Tandis que Sandol-Roy redescend des Ruilières à Concise, son fils aîné, François, est l'objet de sarcasmes. A Travers, où il est emmené, l'on s'écrie : « Si les royalistes tirent, les premières balles seront pour lui » ! On enferme le jeune François dans la maison d'école, mais le boucher Barrelet, l'apercevant à la fenêtre, le fait relaxer et le ramène au Marais sur son char !

Alertes pittoresques ? Petites émotions arrosées d'eau sucrée, comme fut la Révolution de 1848.

Plus près de nous. Au cours d'années durant lesquelles l'idée révolutionnaire progressa, soit de 1833 à 1847, M^{me} Henri de Sandol-Roy donne à son mari six enfants.

Jean-François, l'aîné, resté célibataire, vivra jusqu'en 1908.

Sophie, sa sœur, épouse en 1855 Alfred de Chambrier ; ce seront les père et mère du poète Alice de Chambrier.

Anne-Cécile s'alliera à François du Bois-de Dunilac.

Alfred, seul, perpétuera le nom de Sandol-Roy.

Elisabeth devient la femme de son beau-frère Chambrier, après le décès de sa sœur.

Henri-Charles-Auguste, le cadet — sans postérité — se fixe dans le Wurtemberg.

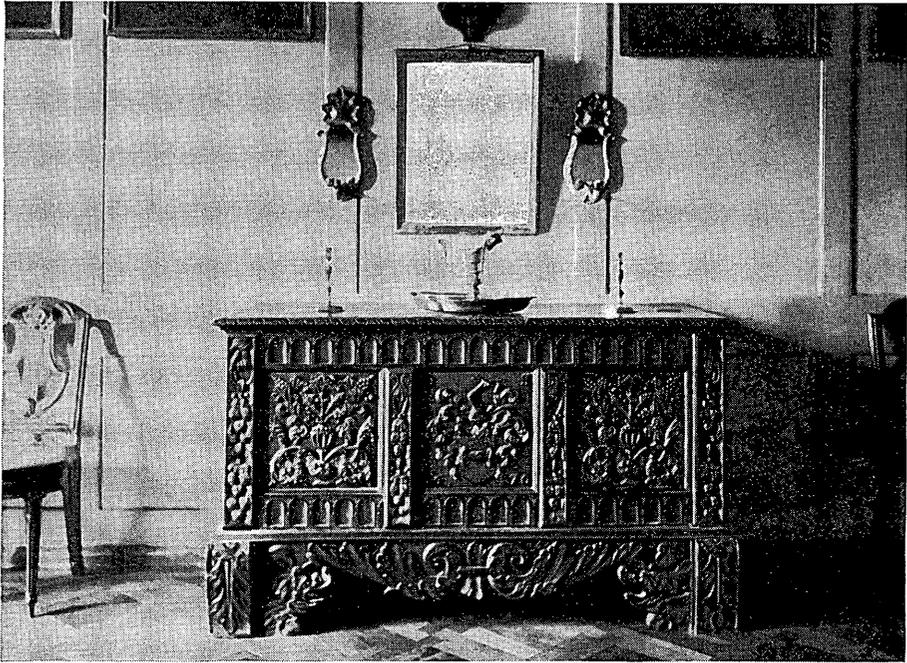
Il s'agit là d'une génération à cheval sur 1900 — marquant une transition profonde entre deux époques.

Alfred de Sandol-Roy, officier au régiment des tirailleurs de la garde après la Révolution de 1848, survécut à ses deux frères non mariés. Comme il épousa, à Zeist, en 1873, Ida-Aleida van den Bosch, son union consacra la troisième alliance Sandol-Roy avec cette famille hollandaise. Ses quatre enfants vivent encore. L'aînée, M^{me} Charles-Arthur Mercier de Bettens — qui vient passer chaque été au Marais — habite, à Lausanne, le château de



Charmante petite vue du Marais.

Par Will Heer.



Grand bahut richement sculpté aux armes Sandoz ou Sandol (1670).

Beaulieu. M. Golval-Henry de Sandol-Roy, licencié en droit de la Faculté de Paris, est l'actuel maître de céans ; c'est à son goût très sûr, à son culte du passé, que cette élégante demeure doit d'être si bien restaurée.

Il en fit les honneurs, en 1942, aux membres de la Société cantonale d'histoire et d'archéologie, réunis à Couvet.

Ce dernier — qui abrite aussi dans sa demeure de Paris d'autres nombreuses reliques du passé — a deux frères cadets, Armand et Jean. Un chirurgien mâle représente déjà la prochaine génération : Roland de Sandol-Roy, né en 1934 à Lausanne, fils de Jean et d'Anne-Marie-Paule de Mollins, fille de l'ingénieur en chef du P. L. M. — allié Jeanne de Cazenove. Qui sait si — après tant d'unions avec de charmantes hollandaises venues d'un pays sympathique aux Suisses — un renouveau de vie, empreint du généreux souffle de France, ne se manifestera point dans ce lignage ?

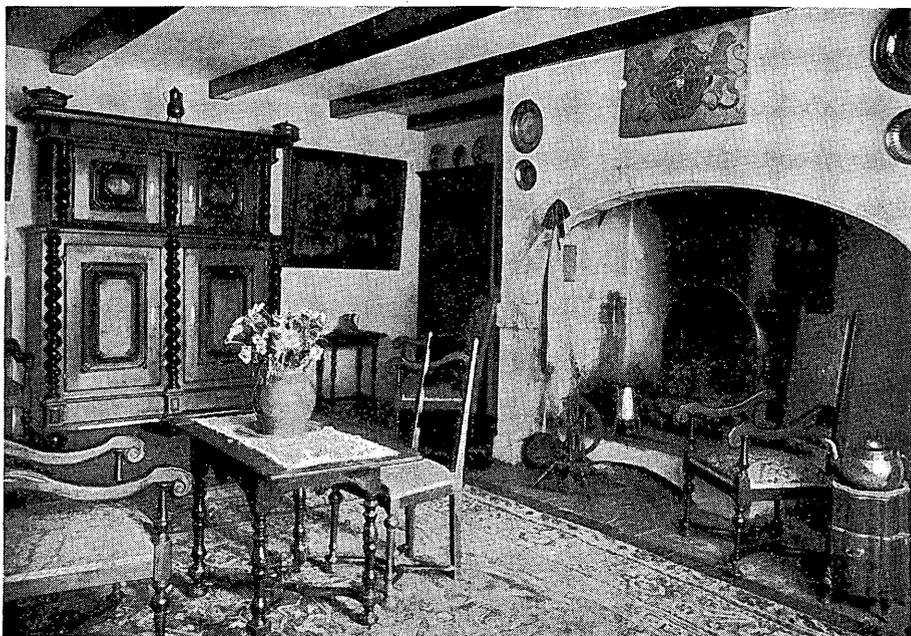
Tour du propriétaire. Qui aurait encore dans son cœur — loin du bruit, de la radio, des films à tintamarre — un manoir solitaire, un coin de verdure, ou une châtelaine ?

La vie n'est-elle pas illusions ?

Vous êtes chez vous.

Traversez le vestibule à vieille aiguière aux armes Bonstetten, — où se voit encore le faite armorié en bois peint couronnant jadis le buffet d'orgue de 1724 du temple de Couvet.

A main droite, portraits du couple Ferdinand de Chambrier-Montmollin, domi-



Élégant hall ou fumoir Louis XIII, à vaste cheminée.

nant un bahut Sandoz de 1670, où deux solides mains sculptées s'étreignent ! N'est-ce point là le signe du meilleur accueil ?

Entrez au fumoir, élégant hall au mobilier Louis XIII, dallé d'anciennes briques rouges du pays, à plafond clair, coupé de longues poutres sombres. Immense âtre d'ancienne cuisine encadré d'un sobre linteau de pierre ; somptueuse armoire hollandaise à hautes torsades.

Le grand Ostervald, Claudy Petitpierre, le fameux pasteur de Môtiers, François de Montmollin, et d'autres personnages, se détacheraient-ils de leurs cadres pour guider vos pas dans ce dédale de pièces charmantes et lumineuses ? Les vitrines de ce hall délicieux ne regorgent-elles pas de souvenirs et d'objets d'art ? Vaisselle rare — imitation de motifs de Pompeï — qui ne fut manufacturée jadis à Nyon que durant quelques mois, verres transparents, aux armes de Fischer !

Voyez cette pendule « Samuel Morel » à fleurs de lys et coq gaulois. Admirez cette channe de vermeil à dédicace d'Ursule Petitpierre, ces chandeliers aux écus Roy et Le Chevalier, ces plats d'étain ; ces antiques soupières de cuivre. Et que de livres anglais aux riches reliures de cuir gaufré de la bibliothèque de Standsted, bible, psautier Barwell, pieux souvenirs de la belle Anglaise ! Serait-ce là sa jolie boîte de tric-trac ?

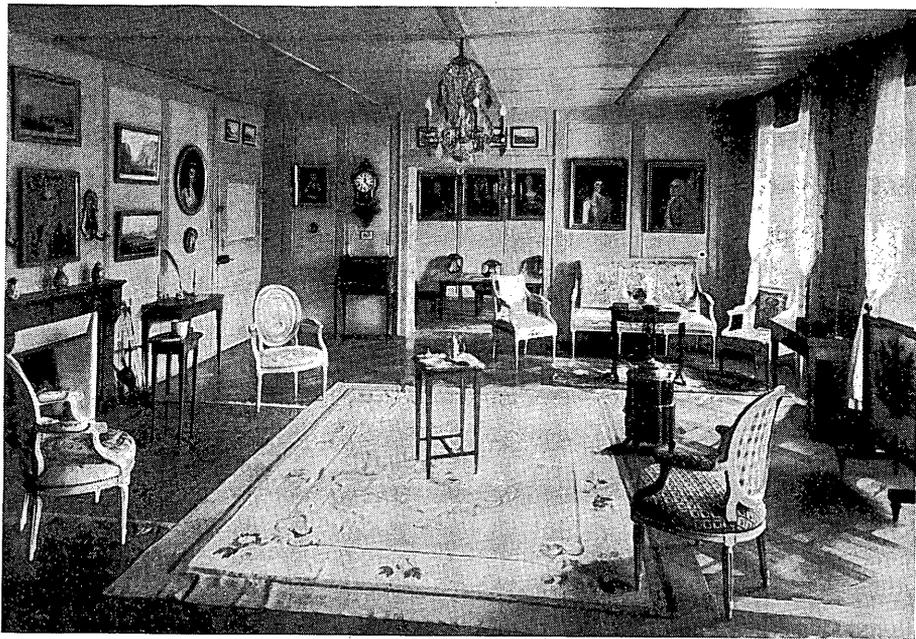
Toute voisine est la salle à manger. Elle offre à dix-huit convives un siège Louis XVI à lyre mordorée. Près de la fenêtre, avant qu'il ne se mette à chanter, un samovar anglais montre sa panse d'argent rebondie aux anses en gueules de chien. Ne vous gênez point. Le coup de fourchette bien arrosé est de mise ici ; en ne déjeunant que du bout des lèvres, vous feriez injure à ces ancêtres à bonne mine qui, avant de s'*aligner* au mur, s'*alignaient* à table !

Et puis, leur déplaît-il qu'on rappelle leur souvenir? Voyez le beau gilet de l'ancien maire des Verrières! Comment réchauffer sous sa perruque, le maire du Locle, Isaac Sandoz, trop digne et au bout du nez gelé par la bise des Eplatures?

Est-ce en raison de son légendaire appétit que, dans cette salle à manger, figure deux fois le portrait du général Simon Le Chevalier de Rochefort? Que de fins sourires esquissés dans ces cadres à guirlandes! On voit qu'Abram de Sandol-Roy, sa prenante Lucrece et leur sympathique oncle François de Roy-de-la Grange surent le plus gaiement du monde accueillir la vie.

Ne vous levez pas de table avant que ne vous soit servi le dessert dans du vieux Creil aux vignettes noires et bleues vous proposant une charade, une sentence ou un proverbe: *C'est avec la patte du chat que l'on tire les marrons du feu* — *Soyez vertueux, et Dieu vous bénira* — *Ventre affamé n'a pas d'oreille* — *La faim chasse le loup du bois.*

Montez trois marches d'escalier pour passer au grand salon Louis XVI, brodé au quart de point par Sophie Barwell et portant son chiffre. L'ordonnance classique de cette pièce « gris Trianon » est rehaussée par bibelots de prix, paysages de couleur où rivalisent Freudenberg, König, Aberli, Weibel. De jolies gravures anglaises vous proposent les épisodes de Werther. Sur un élégant secrétaire de dame est encore posée une brillante écritoire d'argent, à plume d'oie et sablier, enchâssant la sonnette pour l'appel du valet qui — vite — au courrier portera votre message. Médaillons, miniatures gracieuses, trumeaux de style, grand lustre à facettes de cristal vert et blanc, créent l'atmosphère exquise qu'animent tous ceux dont nous avons parlé. M^{me} François de Perrot est en robe bleu natier. Voici Henri de Sandol-Roy et son chien. Quelle finesse d'expression que celle de la brune et ravissante baronne de



Le grand salon Louis XVI.

Chambrier, née Sandol-Roy, mère du poète Alice de Chambrier. Le moindre détail, par sa grâce, flatte le regard : tapis de collection, draperies brodées d'arabesques, éventails chinois, chandeliers princiers. Et que fait là, sur une console — vous guettant au passage — cet étrange et somptueux vieux plat de Chine royal de la « famille rose », avec encoche où placer votre cou, pour qu'on vous savonne et qu'on vous fasse la barbe ?

Ce n'est pas tout... Dans un corridor à escalier détourné conduisant aux chambres d'habitation, s'épanouissent de riantes peintures du grand siècle émaillées de fleurs et de fruits, paysages où se pavanent perroquets, geais et paons au soyeux plumage. L'escalier donne accès au salon d'été s'ouvrant au nord sur parterre de verdure à la française où retombe en fusée le jet d'eau.



*Baronne Alfred de Chambrier,
née Sophie de Sandol-Roy (1835-1862).*
Mère du poète Alice de Chambrier.

Chaque chambre a sa distinction.

Arrêtons-nous sous le pignon, dans une vaste bibliothèque à lambris rustiques, à plancher formant estrade près de la fenêtre. C'est le coin paisible du lecteur. Vous y travaillez accompagné du tic-tac discret d'une « religieuse » Louis XIII. Frédéric II, tête nue, l'air malin, est là, non loin de son père, l'économiste Frédéric-Guillaume I^{er}. En face, trône Berthier, sans se gêner.

Des garnitures d'attelage pour traîneaux, à rubans et flocs, d'anciens rouets, un coffre bourguignon que huit hommes suffisent à peine à soulever, retiennent moins votre attention qu'une collection de grimoires faisant miroiter leurs mille dos d'or derrière leurs prisons de verre. Editions premières d'œuvres de Molière, de Rousseau,

des grands philosophes, d'historiens de renom, y sont depuis des lustres réunis non loin d'armoires regorgeant de parchemins, de minutaires et de vieux sceaux.

Redescendez par le grand escalier de chêne, à cage décorée de panoplies, de trophées de chasse et vous aurez fait le tour du propriétaire.

Souvenirs très doux. Ces lieux qui furent honorés de la visite de personnages de marque, de celle du roi de Siam Prajatipok en 1911, de celle de la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg — grande admiratrice de notre Jura — abritèrent, chaque été, un poète de chez nous, Alice de Chambrier.

Qui ne connaît son recueil de vers *Au delà*, précédé d'une lettre de Sully Prudhomme ? C'est à cette vieille demeure qu'elle songe en écrivant, en septembre 1880, *L'Aïeule*, dédiée à la maîtresse de céans, sa grand-mère maternelle de Sandol-Roy, dont nous reproduisons une miniature de jeunesse.

Douces réminiscences...

*Chaque endroit, chaque salle et chaque meuble même
A son cœur désolé rappelle un souvenir ;
C'est là que les petits lui disaient : je vous aime,
Et que tout proche d'elle ils cherchaient à venir.*

*C'est là vers cette table, auprès de la fenêtre
Que le cadet mignon aimait à s'établir
Avec tous ses soldats qu'il commandait en maître
Prenant sa grosse voix pour se faire obéir.*

Au Marais, se retrouvent encore quelques manuscrits inédits de ce poète délicat trop peu connu, qui, en cinq ans, mit sur pied trois grandes tragédies en vers, un drame, un ensemble de comédies charmantes. La liste des poèmes de cette jeune fille délicieuse, morte à 21 ans, est de 175 pièces représentant 15 000 vers ! Elle écrivit en prose quatre nouvelles et plusieurs romans !

Qui eût mieux mérité cette statuette de bronze, ce modeste buste au visage mélancolique — dû au burin de Robert Girardet — émergeant sur son piédestal d'un massif de fleurs dans un jardin de notre ville ?

Parmi quelques manuscrits conservés au manoir, l'un d'eux, inédit, est précisément intitulé *Le Marais*. Il est daté du 19 août 1879. En voici un extrait :

*La Maison aujourd'hui jusqu'au toit est remplie
D'hôtes vifs et joyeux et fourmille de vie,
Tous les âges s'y sont assigné rendez-vous
Depuis la châtelaine aux hospitaliers goûts
Jusqu'aux enfants rieurs, grands amis du Tapage ;
Aussi, comme on s'y plaît chaque jour davantage
Car la vieille maison semble rire tout bas
De ce joyeux entrain et de ces vifs ébats !*

Un autre poème, retrouvé, de celle qui aimait tant rêver sous les vieux tilleuls d'alentour datant, disait-on, du Traité de Westphalie, — de celle qui s'installait volontiers dans le boudoir de la tour d'angle de la cour, dominant la route — porte comme titre : *Adieu au Marais*.

Adieu au Marais (août 1880)

*Puisque voilà venir la dernière journée
De celles qu'on devait passer au vieux Marais
Nous prendrons rendez-vous la prochaine année
Pour nous y retrouver, tous bien portants et gais !*

*Triste, chacun de nous pour d'autres lieux te quitte
Car on s'y plaît si fort, qu'on adore y venir
On voudrait que le temps n'y passât pas si vite
Qu'on pût en garder plus qu'un bien cher souvenir !*



Alice de Chambrier (1861-1882).

La plus grande, à droite, avec son amie Marie Cassabois (Fête de la jeunesse au Mail, en 1880).

Ces quelques vers, improvisés en hâte, à l'instant du départ pour Neuchâtel, reflètent une âme exquise et partent du cœur.

On voit, illustrant notre texte, Alice de Chambrier en compagnie de son amie, Marie Cassabois, plus tard M^{me} Delfau, épouse d'un architecte de Toulouse. A Neuchâtel, les premiers pas de Marie Cassabois dans la carrière littéraire avaient été guidés par Louis Favre. Elle fut plus tard institutrice dans le Schleswig, puis enseigna au collège royal de Milan. Vêtues, toutes deux, des atours que commandait, vers 1880, notre Fête de la jeunesse, au Mail, ces jeunes filles sont armées d'ombrelles et d'éventails! Marie Cassabois, née à Champagnolle en 1862, revint souvent à Neuchâtel. Elle laissa des écrits charmants dont un *La marraine neuchâteloise*, et mourut récemment, soit en février 1947, à Toulouse.

Il faudrait consacrer au poète Alice de Chambrier, qui le mériterait, une chronique particulière qui, par l'image et la plume, la ferait revivre au sein de sa famille, à Neuchâtel et dans son cher Bevaix.

Combien sensibles sont ces vers d'une jeune fille qui, à moins d'un an, perdit sa mère? Triste fin que celle de cet être merveilleusement doué, exubérant, plein de promesses et d'idéal, qui, en quelques jours, expire d'un refroidissement!

Dernier écho d'elle sur le Marais...

*C'est là sur le vieux banc dans les belles soirées,
Que, fatigués du jour, tous arrivaient s'asseoir;
Et le bruit des chansons, les ris, les voix nacrées
S'élevaient lentement dans le calme du soir.*

Cette note dernière ne donne-t-elle pas la nostalgie du vieux temps, de cette flamme brûlante que il faudrait rallumer dans tant de foyers et de cœurs?